

58^e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire Genève, 1-5 octobre 2007

NOTE D'INFORMATION

I. ORGANISATION DES RÉUNIONS

Lieu et date

1. La 58^e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire se tiendra du 1^{er} au 5 octobre 2007 au Palais des Nations à Genève. Les réunions sont publiques à moins que le Comité n'en décide autrement.

2. La séance d'ouverture est fixée au lundi 1^{er} octobre à 10 heures dans la Salle des Assemblées (portes 13 et 15).

3. Les autres séances se poursuivront dans la salle de conférence XVIII (porte 40) du mardi 2 au vendredi 5 octobre.

4. Les réunions sont annoncées sur les panneaux d'affichage électronique dans le hall d'entrée porte 6 et porte 40.

Heure des réunions

5. Les réunions du matin sont prévues de 10 à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 à 18 heures.

6. Afin de tirer le meilleur parti possible des services de conférence, y compris de la présence des interprètes et des procès-verbalistes, la conférence s'ouvrira à 10 heures précises et les séances commenceront au plus tard 10 minutes après l'heure annoncée. Les délégations sont donc invitées à respecter ponctuellement les horaires prévus.

Disposition des places

7. Concernant la disposition des places, le Comité exécutif se conformera à la pratique établie par l'Assemblée générale pour les Etats membres, c'est-à-dire dans l'ordre alphabétique anglais, le premier ou la première étant tiré(e) au sort. Le Mexique a été tiré au sort pour occuper le

premier rang lors de la 62^e session de l'Assemblée générale. En conséquence, pour la cinquante-huitième session du Comité exécutif, la délégation du Mexique s'assoira au 1^{er} rang à droite à partir du podium, suivie par les membres du Comité exécutif puis les observateurs dans l'ordre alphabétique anglais.

II. ENREGISTREMENT

Membres et observateurs

8. Les membres et les observateurs participant à la cinquante-huitième session du Comité exécutif sont invités à informer le Secrétariat de la composition de leur délégation, sous couvert d'une lettre d'accréditation. Cette dernière devra mentionner le nom et le titre des représentant(s), représentant(s) suppléant(s) et conseiller(s) de la délégation par ordre d'importance et être envoyée par courrier d'ici au 24 septembre 2007 au plus tard (un exemplaire préliminaire peut être envoyé au Secrétariat par télécopie au (41) 22.739.7348 ou par courrier électronique à hqexcom@unhcr.org).

9. L'enregistrement en temps voulu est essentiel, d'une part, pour faciliter l'accès au Palais des Nations des délégués venant des capitales et, d'autre part, pour faciliter la préparation des pancartes et établir la liste provisoire des participants qui sera distribuée à l'ouverture de la session.

Organisations non gouvernementales (ONG)

10. Les représentants d'organisations non gouvernementales sont priés d'annoncer par écrit leur participation à l'Unité du HCR chargée de la liaison avec les ONG par télécopie au (41) 22.739.7302 ou par courrier électronique à ngounit@unhcr.org, au plus tard le 10 septembre 2007.

III. ACCÈS AU PALAIS DES NATIONS

11. Les délégués déjà accrédités auprès de l'Office des Nations Unies à Genève auront l'autorisation d'entrer au Palais des Nations sur présentation de leur macaron d'identification de l'ONUG.

12. Les délégués non basés à Genève, et par conséquent non accrédités, sont priés de bien vouloir compléter la demande temporaire de macaron d'identification (formulaire ci-joint) et de l'envoyer, sous couvert d'une lettre d'accréditation de la mission permanente et/ou du ministère concerné, au Secrétariat (Télécopie : (41) 22.739.7348 ; courrier électronique : hqexcom@unhcr.org) dès que possible et au plus tard le 24 septembre 2007.

13. Les macarons temporaires d'identification pourront être retirés à partir du vendredi 28 septembre après-midi, au Bureau d'identification de la Sécurité des Nations Unies, situé à la Porte de Pregny, entrée principale du Palais des Nations.

III. DÉBAT GÉNÉRAL

Liste des orateurs

14. Les délégués souhaitant s'inscrire sur la liste des orateurs pour le débat général sont priés de contacter le Secrétariat du Comité exécutif par télécopie au (41) 22.739.7348 ou par courrier électronique à hqexcom@unhcr.org avant l'ouverture de la 58^e session. La liste des orateurs sera ouverte le lundi 17 septembre 2007.

15. La priorité sera donnée aux membres du Comité exécutif suivis, dans cet ordre, des représentants d'autres Etats et des organisations régionales et intergouvernementales. Les institutions spécialisées, les organisations du système des Nations Unies, les autres observateurs et les ONG seront invités à intervenir à la fin du débat.

16. Pour chaque catégorie, la parole sera donnée selon l'ordre chronologique des demandes d'intervention, mais une attention particulière sera accordée aux Ministres ou aux autres fonctionnaires gouvernementaux de rang équivalent ou supérieur qui, sur demande, se verront accorder la possibilité de prononcer leur déclaration dès que possible.

17. Une liste provisoire des orateurs sera diffusée aux membres le 27 septembre 2007.

Interventions

18. Les déclarations seront faites dans l'une des langues officielles des Nations Unies : anglais, arabe, chinois, espagnol, français ou russe. Un service d'interprétation dans toutes ces langues sera assuré.

19. Afin d'assurer le meilleur service d'interprétation possible et de faciliter le travail des procès-verbalistes, il est demandé aux délégations de parler clairement et lentement et de fournir, préalablement à leur intervention, 10 exemplaires de chaque déclaration aux huissiers de conférence. Ces exemplaires seront remis aux interprètes et procès-verbalistes exclusivement.

Longueur des interventions

20. Conformément aux décisions antérieures du Comité exécutif, les délégations sont encouragées à limiter leurs interventions à cinq minutes.

21. Un pays ou une organisation représentant un groupe de pays disposera de quelques minutes supplémentaires ; il en ira de même pour une ONG représentant un groupe d'ONG.

Distribution générale des déclarations (optionnelle)

22. Les délégations souhaitant faire distribuer leur déclaration à l'ensemble des participants doivent fournir au Secrétariat 250 exemplaires au moins dans l'une des langues de travail du HCR (anglais ou français). Une traduction, soit en anglais, soit en français, des déclarations préparées en arabe, chinois, espagnol ou russe serait donc appréciée.

Correction et impression des déclarations

23. La salle E.3003 (3^e étage) est à la disposition des délégations désirant apporter des changements ou tout simplement imprimer leurs déclarations. Ces facilités sont également disponibles à la Bibliothèque de l'ONUG (Porte 20, Salle B-121, de 8h30 à 17h30).

IV. OBSERVATEURS 2007-2008

Gouvernements

24. Les gouvernements qui ne sont pas membres du Comité exécutif mais qui désirent participer aux travaux des réunions intersessions du Comité permanent d'octobre 2007 à

octobre 2008 en qualité d'observateur devront adresser une demande écrite officielle (Note verbale) au Secrétariat par télécopie au (41) 22.739.7348 ou par courrier électronique à hqexcom@unhcr.org.

25. Ces demandes seront transmises à la session plénière conformément aux procédures établies par le Comité exécutif, et feront l'objet d'une décision au titre du point correspondant de l'ordre du jour au cours de la session plénière, décision qui figurera dans le rapport de la session. Le statut d'observateur n'est valable que pour une année et concerne les réunions intersessions.

Organisations intergouvernementales et internationales

26. Le Comité exécutif approuvera, à sa session plénière, une liste d'organisations intergouvernementales et internationales que le Haut Commissaire invite à participer en qualité d'observateur aux réunions de son Comité permanent d'octobre 2007 à octobre 2008.

Organisations non gouvernementales

27. Les organisations non gouvernementales qui souhaitent assister à ces réunions intersessions du Comité permanent et qui se sont enregistrées à la cinquante-huitième session du Comité exécutif devront déposer leur demande écrite auprès du Secrétaire du Comité exécutif (Télécopie : (41) 22.739.7348 ; courriel : hqexcom@unhcr.org) dès que possible après la séance plénière de la cinquante-huitième session.

V. DOCUMENTATION

Ordre du jour et liste provisoire des documents

28. L'*Ordre du jour provisoire et annotations* pour la cinquante-huitième session du Comité exécutif, y compris la liste provisoire des documents, sera distribué en temps utile avant la réunion.

Journal

29. Le journal du Comité exécutif sera publié et distribué chaque jour en anglais et français et disponible en ligne sur le site du HCR (<http://www.unhcr.fr/excom>). Il contiendra des informations telles que le calendrier des réunions pour la journée, la liste des orateurs, les événements en marge de la réunion pour la semaine et diverses informations.

Comptes rendus analytiques

30. Conformément à la résolution 3415 (XXX) de l'Assemblée générale, les comptes rendus analytiques des réunions des organes des Nations Unies ne sont publiés que sous leur forme finale. Les comptes rendus analytiques seront distribués dès que possible après chaque réunion. Les amendements à l'ensemble de ces comptes rendus analytiques seront publiés dans un seul rectificatif après la session. La procédure de présentation d'amendements est décrite au bas de la première page de chaque compte rendu.

Liste des participants

31. Une liste provisoire des participants sera disponible le premier jour de la session et sera ultérieurement révisée. Les gouvernements et les organisations sont invités à fournir le nom et le titre des membres de leur délégation suffisamment à l'avance.

32. Les délégations sont également invitées à notifier au Secrétariat par écrit, avant le mercredi 3 octobre, tout changement ultérieur à la liste provisoire en vue de la publication de la liste définitive des participants à la fin de la session.

Distribution des documents officiels

33. Tous les documents relevant de la série A/AC.96/- sont automatiquement déposés dans les casiers des Missions permanentes à Genève au Palais des Nations et sont également envoyés aux Missions permanentes à New York.

34. Par ailleurs, ils sont postés sur le site Web du Comité exécutif (www.unhcr.fr/excom) ainsi que sur le site du système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) (<http://documents.un.org>).

35. Dans un souci d'économie, les documents antérieurs à la session seront mis à disposition en nombre limité au cours de la réunion. Il est donc demandé aux délégations de bien vouloir se munir de leurs documents pour venir assister à la conférence.

36. Les documents en discussion seront placés sur les tables à l'entrée de la salle des Assemblées et de la salle XVIII. Les participants doivent s'abstenir de placer des documents non officiels sur ces tables.

INFORMATIONS DIVERSES

Conseils de sécurité

37. Il est recommandé de ne pas laisser les mallettes et autres articles personnels sans surveillance. Les délégués sont également invités à porter en permanence leur macaron d'identification de l'ONUG.

Événements en marge

38. Les événements en marge de la cinquante-huitième session auront lieu dans la salle XXIII (1^{er} étage) de 9 à 10 heures et de 13 à 15 heures. Le(s) thème(s) et le calendrier des réunions seront annoncés dans le journal.



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MACARON
D'IDENTIFICATION POUR L'ONUG

UNOG IDENTIFICATION BADGE
REQUEST FORM

58^E SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE
1 – 5 OCTOBRE 2007
PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

58TH SESSION OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
OF THE HIGH COMMISSIONER'S PROGRAMME
1 – 5 OCTOBER 2007
PALAIS DES NATIONS, GENEVA

NOM DE LA DÉLÉGATION (PAYS OU ORGANISATION)
NAME OF DELEGATION (COUNTRY OR ORGANIZATION):

.....
.....

DEMANDE DE MACARON D'IDENTIFICATION ONUG POUR: /
UNOG IDENTIFICATION BADGE REQUESTED IN RESPECT OF:

MR. MRS. Ms.

NOM DE FAMILLE/FAMILY NAME

PRÉNOM/FIRST NAME

FONCTION/POSITION

NUMÉRO DE PASSEPORT/PASSPORT NUMBER

DATE DE VALIDITÉ/EXPIRY DATE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE/EMAIL ADDRESS

ADRESSE PERMANENTE OFFICIELLE/PERMANENT OFFICIAL ADDRESS

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE **UNIQUEMENT PAR LES DÉLÉGUÉS NON ACCRÉDITÉS AUPRÈS DES NATIONS UNIES A GENÈVE** ET ENVOYÉ AU SECRETARIAT PAR COURRIER, COURRIER ELECTRONIQUE (COPIE SCANNEE A HQEXCOM@UNHCR.ORG) OU TELECOPIE (+ 41 22 739 7348) AVANT LE **24 SEPTEMBRE 2007 AU PLUS TARD** SOUS COUVERT D'UNE LETTRE D'ACCRÉDITATION DE LA MISSION PERMANENTE DU PAYS CONCERNÉ OU DU MINISTÈRE RESPONSABLE.

THIS FORM MUST BE FILLED IN LEGIBLY (PLEASE PRINT OR TYPE) **ONLY BY DELEGATES NOT ACCREDITED TO THE UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA** AND SENT TO SECRETARIAT UNDER COVER OF A LETTER OF ACCREDITATION FROM THE PERMANENT MISSION OR RELEVANT MINISTRY BY MAIL, E MAIL (SCANNED COPY TO HQEXCOM@UNHCR.ORG) OR FAX (+ 41 22 739 7348) NO LATER THAN **24 SEPTEMBER 2007.**